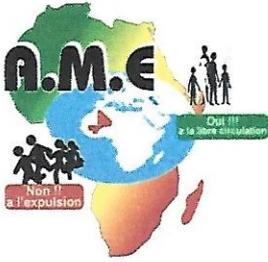


Association Malienne des Expulsés



Déclaration de l'ONG AME

Relative à la situation des personnes ressortissantes de l'Afrique en Ukraine dans un contexte de guerre

Très émue par le sort des victimes civiles de la guerre opposant l'Ukraine et la Russie, c'est cependant avec consternation que l'ONG AME a appris le traitement humiliant et dégradant réservé aux étudiant.e.s étranger.e.s, les travailleurs migrant.e.s ou les personnes ne bénéficiant pas du droit d'asile se traduisant par leur exclusion du droit d'admission obligatoire dans les pays de l'UE.

Cette exclusion concerne entre autres un nombre considérable d'étudiant.e.s originaires de pays africains, notamment du Nigeria, d'Algérie, du Ghana, de la Guinée, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, ou du Mali qui ont entre autres étudié la médecine et autres jusqu'à l'éclatement de la guerre en Ukraine.

Cette exclusion a été précédée dès le début par un harcèlement raciste de la part des forces de sécurité ukrainiennes et polonaises, qui ont notamment empêché les personnes africaines de monter dans les trains avec d'autres réfugié.e.s ou d'entrer en Pologne. Dans la ville polonaise de Przemysl, de violentes attaques ont été menées par des gangs nazis contre des réfugié.e.s de guerre non-blancs. Ces derniers jours, des politicien.ne.s de différents pays de l'UE n'ont cessé de souligner dans leurs discours la différence entre les réfugié.e.s ukrainien.ne.s, qui feraient "partie de la famille européenne", et les milliers d'autres réfugié.e.s qui, depuis des années, ont pris le chemin de l'Europe en provenance de nombreuses régions du monde, fuyant la guerre, les persécutions et des conditions de vie insupportables.

Faisant face à cette situation tragique, l'ONG AME exige :

1. Des autorités ukrainiennes :

- Le respect de la dignité humaine indépendamment de toute considération fondée sur la nationalité, l'origine sociale ou la couleur de peau.

2. De l'Union Européenne (UE) :

- L'accueil simple des personnes fuyant la guerre en Ukraine sans aucune distinction de nationalité, d'origine, de titre de séjour ou de couleur de peau ;
- L'abandon immédiat de la politique européenne de fermeture et de l'externalisation des frontières européennes.

3. De l'Union Africaine (UA) et des Etats africains :

- La sécurisation des personnes ressortissantes de l'Afrique et de leurs biens en Ukraine à travers leur rapatriement rapide dans leurs pays d'origine ;

4. De la Communauté Internationale :

- Le respect de différents instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme

Bamako, le 08 mars 2022

Le Président
Ousmane Diarra

